

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ATTACHE TERRITORIAL PRINCIPAL

SESSION 2013

REDACTION D'UNE NOTE,

à partir d'un dossier de mise en situation professionnelle, ayant pour objet de vérifier l'aptitude du candidat à l'analyse et la capacité à proposer des solutions opérationnelles argumentées.

Durée : 4h00

Coefficient : 1

A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- ↳ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe, ni numéro de convocation.
- ↳ Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.
- ↳ Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Sujet :

Vous êtes attaché principal au sein d'une ville touristique de 80 000 habitants, ville centre d'une communauté d'agglomération de 200 000 habitants. Vous êtes en charge de la Mission Handicap.

Votre commune, qui a signé la Charte Ville Handicap en 2006, se félicite d'employer 8 % de personnes handicapées parmi ses 1500 agents.

À l'approche de l'échéance de 2015, elle souhaite se mettre en conformité avec la réglementation sur l'accessibilité, tout en respectant le patrimoine et les exigences environnementales.

Elle dispose en effet d'un château médiéval et d'une tour, classés Monuments historiques, mais aussi d'un musée réputé, d'un théâtre, de crèches et de gymnases, non conformes aux dispositions en vigueur.

Compte tenu du coût budgétaire des travaux à prévoir, excessif en période de crise financière et de restrictions budgétaires, la ville ne pourra pas réaliser tous les chantiers en deux ans, notamment ceux relatifs aux établissements recevant du public (ERP).

A l'aide du dossier joint et de vos connaissances, le maire vous demande d'élaborer une note assortie de solutions opérationnelles argumentées sur la mise en accessibilité de la ville.

Liste des documents du dossier :

- Document 1 :** « Rapport sur les modalités d'application des règles d'accessibilité du cadre bâti pour les personnes handicapées » – réalisé par le Conseil général de l'environnement et du développement durable, l'Inspection générale des affaires sociales et le Contrôle général économique et financier – octobre 2011 – 6 pages
- Document 2 :** « Les chiffres du handicap » – Le Guide pratique Handicap et accessibilité – La Gazette Santé Social et l'Association des Paralysés de France – mars 2010 – 1 page
- Document 3 :** « Concrètement, que dois-je faire ? » - Le Guide pratique Handicap et accessibilité – La Gazette Santé Social et l'Association des Paralysés de France – mars 2010 – 2 pages
- Document 4 :** « Dire la vérité sur les normes » – Bénédicte Rallu – La Gazette des communes – 12 novembre 2012 – 6 pages
- Document 5 :** « Musées du Nord, des trésors à découvrir » – Marie-Claire Brown – Etre. Handicap Information n°119 – juin-juillet 2012 – 3 pages
- Document 6 :** « Les progrès encourageants d'Amiens » – Marion Lafond – Etre. Handicap Information n°119 – juin-juillet 2012 – 2 pages
- Document 7 :** « Handicap : l'accessibilité ne doit pas oublier l'offre culturelle » – Hélène Girard – La Gazette des communes – 6 février 2012 – 6 pages
- Document 8 :** « La conception universelle : une stratégie incontournable pour la mise en œuvre de l'accessibilité ? » – Florent Orsoni – Techni.Cités n°237 – 23 octobre 2012 – 7 pages
- Document 9 :** « Rendre accessibles ses locaux professionnels » – Maud Parnaudeau – Le Courrier des maires n° 255 – mars 2012 – 2 pages
- Document 10 :** « La mission santé et handicap intervient pour l'intégration et la formation » – Jean-Jacques Talpin – La Gazette des communes – 5 mars 2012 – 1 page
- Document 11 :** « Handicap : l'accessibilité ne pourra pas être effective au début de 2015 » – Mychèle Daniau – Le Monde avec AFP – 12 septembre 2012 – 1 page
- Document 12 :** « Accessibilité des lieux publics aux handicapés : un résultat lamentable » – Willy Le Devin – Libération – 12 septembre 2012 – 1 page
- Document 13 :** « Cinq musées récompensés pour leur accessibilité aux handicapés » – LeJournaldesArts.fr – 25 septembre 2012 – 1 page

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents volontairement non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet